us le rapport de l'apparence, les traits caractéristiques des indigènes de la Colombie

Brita ique ne différent pas beaucoup.

Les mangeurs de saumon de la côte méridionale sont plus courts, ont des traits plus larges et plus foncés que les sauvages de l'intérieur. Ceux qui vivent près des lacs et des cours d'eau, qui se nourrissent de poisson et de chair, ont de plus beaux traits et une taille plus belle. Les sauvages qui demeurent au nord, principalement les Hydahs, sont grands, ont un beau teint et les yeux fendus en amande. Ils sont d'habiles traiteurs et décidément intelligents.

Les Shuswhaps et les Kootenays sont supérieurs, sous le rapport de la condition et du caractère général, à toutes les nationalités de la Province; sans aucun doute ils s'amélioreraient et profiteraient beaucoup, presqu'immédiatement, d'une politique indienne libérale et éclairée. Ils s'accommodent bien de l'agriculture et déploient beaucoup d'industrie dans les entreprises qui leur promettent des profits. Pour démontrer l'importance de leur commerce,

j'extrais ce qui suit du journal le British Colonist du 26 novembre 1872:

"Mines d'Or des Sauvages.—De \$15,000 à \$20,000 sont annuellement ajoutés à la richesse de la Province pur les mines des rivières Thompson et Fraser presqu'exclusivement exploitées par les indigenes à cau basse. Aussitôt qu'un barrage a amassé un peu d'or, on peut voir une fournée de sauvages, par les plus grands froids, manœuvrer leurs instruments et sauver le précieux métal. Le trafic des indigènes est d'au moins soixante et quinze pour cent de tout le commerce de l'intérieur."

ORGANISATION INTERNE.

La politique de l'ancien gouvernement colonial, inaugurée en 1853 par le gouverneur Douglas, consistait à traiter les sauvages en sujets britanniques; et elle a eu pour effet, dans

une grande mesure, de faire disparaître leur organisation interne ordinaire.

L'ancien chef héréditaire, également puissant dans la guerre et dans la paix, n'a plus aujourd'hui qu'une influence et qu'une autorité purement nominales, et le droit de naissance, s'il n'est pas accompagné de la richesse, du talent oratoire ou de quelque trait de caractère très supérieur, n'est qu'un pauvre héritage. Les tribus lointaines de l'intérieur accordent plus d'attention à l'organisation interne, celles surtout qui sont contrôlées par les missionnaires catholiques romains; et leur chef a non-seulement des sous-chefs, mais encore des officiers d'un grade inférieur qui ont le pouvoir d'exécuter ses ordres, qu'els qu'ils soient.

Le titre de chef est héréditaire, descendant en ligne mâle ou femelle.

Je crois que presque toutes, sinon toutes les nationalités favorisent le népotisme sous ce rapport, et le fils de la sœur d'un chef est l'héritier présomptif. Si la ligne de succession manque, ou si l'héritier qui succède n'a pas les qualités qui doivent appartenir à un chef, toute la tribu se réunit afin de choisir an homme pour l'élever à cette dignité. Le chef est soutenu par/fun système de dons gratuits ou "patlaches," et plus un chef peut donner plus grands sont sa popularité et son pouvoir. Dans le but d'accumuler la nourriture, les couvertes, etc., etc., pour cette fin, un chef ne se contentera pas de se priver lui-même des nécessités de la vie, mais il laissera encore sa famille souffrir de la faim, pratiquant pour cela l'économie la plus rigide et la plus avare.

La coutume de faire des fêtes de dons gratuits est très-commune parmi les tribus côtières. Les présents consistent généralement en couvertes achetées pour l'occasion, ou réservées de précédents "patlaches;" et l'on s'attend que ces dons seront remis par quelque équivalent à une autre réunion. La personne qui donne ou détruit délibérément le plus de propriété,

recoit le plus de louanges et obtient souvent le plus haut rang dans la tribu.

Il n'y a pas de doute que les "patlaches" non-sculement retardent les influences de la civilisation, mais encouragent l'oisiveté parmi les moins dignes d'une tribu; j'espère que, grace à une sage administration, cette coutume viendra à disparaître.

N. B.—Parmi les sauvages du Nord, il y a un système de blasons ou écussons qui est

rigoureusement respecté.

MARIAGE.

Parmi ces sauvages, le mariage s'effectue simplement par l'achat ou quelques présents donnés aux parents de la fille par le prétendant. La polygamie est autorisée par toutes les bandes, mais on n'y a recours que quand les finances le permettent.